



Conseil économique et social

Distr. générale
14 mai 2007
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Quinzième session

30 avril-11 mai 2007

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application 2006-2007
(session directive)

Lettre datée du 11 mai 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la contribution du Portugal à la liste des objectifs et engagements nationaux et régionaux établie par la Commission du développement durable à sa quinzième session (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la quinzième session.

Le Représentant permanent
(*Signé*) João Salgueiro

* E/CN.17/2007/1.



**Annexe à la lettre datée du 11 mai 2007 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Contribution du Portugal à la liste des objectifs
et engagements nationaux et régionaux, établie
à la quinzième session de la Commission
du développement durable**

Promotion de la politique de l'énergie au Portugal

Région/pays	Europe/Portugal
Acteur principal	Gouvernement portugais
Autres participants	–

En vue de promouvoir le développement économique, d'être moins tributaire de l'étranger, de lutter contre les changements climatiques et de favoriser la recherche-développement dans le domaine des technologies de pointe, au début de 2007, le Gouvernement a révisé à la hausse ses objectifs comme suit :

- Porter de 39 % à 45 % de la consommation totale d'électricité la part des énergies renouvelables par de gros investissements dans toutes les sources renouvelables;
- Porter la part des biocarburants de 5,75 % à 10 % de la consommation totale de carburants dans les transports en 2010;
- Remplacer 5 à 10 % du charbon utilisé dans les centrales électriques de Sines et Pego par la biomasse ou les ordures d'ici à 2010;
- Mettre en œuvre, d'ici à 2015, des mesures d'efficacité énergétique équivalant à 9 % de la consommation d'énergie (Directive sur l'efficacité de l'utilisation finale d'énergie et des services de fourniture d'énergie).

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a approuvé une vaste gamme de mesures portant sur les secteurs critiques :

Efficacité énergétique : Adoption de lois et de programmes visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (certificat de rendement), réglementation des systèmes à énergie solaire dans les bâtiments (la nouvelle réglementation impose l'installation, dans les nouvelles constructions de panneaux solaires, d'une superficie de 150 000 m² par an); introduction de taxes

sur le carbone pour les ampoules électriques moins efficaces et de moyens de dissuasion fiscaux à l'utilisation du gaz et du pétrole pour le chauffage ainsi que d'une taxe sur les automobiles, calculée en fonction des émissions de CO₂ (actuellement, 10 % de la taxe sur les automobiles est déterminée par les émissions de gaz à effet de serre); accords volontaires dans l'industrie et mesures volontaires régissant les transports. Le Gouvernement prépare en outre un vaste plan d'action concernant l'efficacité énergétique en vue de mettre en œuvre d'ici à 2015 des mesures de réduction équivalent à 9 % de la consommation énergétique totale.

Énergies renouvelables : Le Portugal a l'un des objectifs les plus ambitieux en matière d'énergies renouvelables (45 % de la production totale d'électricité d'ici à 2010). Pour y parvenir, le Gouvernement fait des investissements diversifiés dans l'énergie éolienne, l'hydroélectricité et l'énergie solaire, la biomasse et les biocarburants.

Énergie éolienne : Relever de 1 950 mégawatts l'objectif concernant la puissance installée en 2012, pour atteindre un nouveau total de 5 100 mégawatts (ce qui représente une augmentation de 600 MW d'une modernisation des équipements) et promouvoir la création de nouveaux modules technologiques et pôles d'investissement liés à l'énergie éolienne;

Électricité : Prévoir des investissements pour accroître la capacité des centrales hydroélectriques existantes pour atteindre d'ici à 2010 l'objectif de 5 575 mégawatts de puissance installée (soit 575 MW de plus qu'initialement prévu); les autres investissements prévus permettront au Portugal d'atteindre une puissance installée de plus de 7 000 mégawatts d'ici à 2020, les sources prospectées passant de 46 % à 70 %;

Biomasse : Relever de 100 mégawatts l'objectif de la puissance installée d'ici à 2010 (soit une augmentation de 67 %) en favorisant une coordination étroite des ressources forestières de la région, ainsi que les politiques d'atténuation des risques d'incendie;

Énergie solaire : Veiller à ce que les objectifs soient atteints (construction de la plus grande cellule photovoltaïque du monde – la centrale de Moura – qui sera reliée aux microcentrales prévues et aux systèmes d'énergie solaire dans les bâtiments (150 MW au total);

Vagues : Accroître de 200 mégawatts la puissance installée grâce à la création d'une zone pilote avec une puissance prospectée de 250 mégawatts pour les prototypes industriels nouveaux et précommerciaux;

Biocarburants : Fixer un objectif de 10 % des transports routiers utilisant les biocarburants (l'objectif de l'Union européenne serait atteint 10 ans avant la date prévue) et promouvoir les appuis aux initiatives de la culture locale, grâce à des exemptions fiscales pour l'utilisation de biocarburants;

Biogaz : Définir les objectifs et un plan d'action pour un secteur nouvellement découvert, l'objectif étant de 100 mégawatts de puissance installée pour les centrales de traitement anaérobique des ordures;

Microgénérateurs : Promouvoir un programme d'installation, d'ici à 2010, de 50 000 systèmes, avec les encouragements à l'installation de systèmes de chauffage de l'eau par énergie solaire dans les immeubles existants;

Puissance thermoélectrique : Accorder des conditions d'exploitation avantageuses aux nouvelles centrales à gaz (4 centrales de puissance installée de 3 200 mégawatts au total) ainsi qu'aux centrales futures à charbon propre (800 MW).

Les marchés de l'énergie sont devenus plus compétitifs, le marché du gaz a été libéralisé avant la date prévue. La présence de l'État en tant qu'actionnaire est très limitée et les réseaux de transport de gaz et d'électricité ont été dissociés.

Conformément au Protocole de Kyoto, les émissions du Portugal ne devaient pas augmenter de plus de 27 % par rapport à 1990. Or, le Portugal dépasse depuis 1990 les objectifs de Kyoto, essentiellement à cause d'une croissance des secteurs des transports et des ménages et des services.

Afin de se conformer aux objectifs de Kyoto, le Gouvernement portugais a approuvé une stratégie prévoyant la pleine application du Plan national pour le changement climatique en 2006, et les mesures supplémentaires, et il a créé le Fonds portugais du carbone (24 mars 2006).

Contact

Ministère de l'économie et de l'innovation,
Av. 5 de Outubro n° 87,
1039-069 Lisboa, Portugal

Ingénieur Luísa Basílio, tél. : +351217922700

Courriel : luisa.basilio@dgge.pt

Ingénieur Luísa Silvério, tél. : +351217922700

Courriel : luisa.silverio@dgge.pt